

AVIS IMPORTANT

Médicaments, analyses de laboratoire et tests diagnostiques que peuvent ordonner les IA (cat. spéc.), 2006



COLLEGE OF NURSES
OF ONTARIO
ORDRE DES INFIRMIÈRES
ET INFIRMIERS DE L'ONTARIO

L'EXCELLENCE EN SOINS

Voici les modifications proposées, en 2006, par l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario aux listes de médicaments, d'analyses de laboratoire et de tests diagnostiques que les IA (cat. spéc.) peuvent ordonner. La mise à jour de ces listes permet aux IA (cat. spéc.) de se tenir au courant des tendances et de répondre aux besoins de leurs clients.

L'OIIO a consulté des membres, la Nurse Practitioner Association of Ontario, un comité de spécialistes et divers intervenants. Après avoir étudié leurs rapports, leurs explications et leurs recommandations, il a préparé les listes ci-dessous, qu'il soumettra à ses membres afin d'obtenir leurs commentaires. Pour plus de détails sur le processus d'élaboration de ces listes, consultez la section « L'avenir de la catégorie spécialisée » (sous « Extended Class: Present and Future ») au www.cno.org.

Les modifications proposées reposent sur :

- a) les *Normes d'exercice pour les infirmières de la catégorie spécialisée*;
- b) les convictions des participants au processus que, à la lumière de l'information fournie, les médicaments, les

analyses de laboratoire et les tests diagnostiques :

- s'appliquent à l'exercice de l'infirmière praticienne en soins primaires partout en Ontario;
- se rapportent au traitement d'affections qui font partie du champ d'application de l'IA (cat. spéc.);
- sont efficaces et rentables.

Conformément aux règlements afférents à la LPSR, l'Ordre doit obtenir les commentaires de ses membres sur toute modification proposée aux listes de médicaments, d'analyses de laboratoire et de tests diagnostiques que peuvent ordonner les IA (cat. spéc.). Ensuite, il rassemble ces commentaires et ceux d'autres intervenants en un rapport qu'il soumet au Conseil. Lors de sa réunion en septembre prochain, le Conseil établira la liste définitive qui sera envoyée au gouvernement aux fins d'approbation.

Si vous désirez faire des commentaires sur les propositions de l'Ordre, veuillez utiliser le formulaire ci-joint. N'oubliez pas : chaque soumission doit être accompagnée d'explications fondées sur des données probantes ou d'exemples tirés de votre exercice. Date limite : **le 21 août 2006**.

1^{re} partie – Médicaments

Voici la liste complète des ajouts proposés à la liste de médicaments que les IA (cat. spéc.) peuvent soit prescrire, soit renouveler. S'il s'agit d'un renouvellement d'ordonnance, l'IA (cat. spéc.) doit répondre aux attentes suivantes.

L'IA (cat. spéc.) peut renouveler un médicament qui figure dans les listes de médicaments même si elle n'est pas le prescripteur initial. Elle n'est pas autorisée, cependant, à renouveler de son

propre chef une ordonnance pour un médicament qui ne figure pas dans ces listes. En d'autres mots, l'IA (cat. spéc.) ne peut renouveler une ordonnance d'un médecin que si le médicament figure dans les listes de médicaments qu'elle est autorisée à prescrire. En outre, l'IA (cat. spéc.) doit élaborer des méthodes pour informer les médecins sur l'état de santé de leurs clients mutuels et, plus particulièrement, sur le renouvellement de leurs médicaments et d'autres décisions en matière de traitement.

1. Antibiotiques — changements apportés à la liste en vigueur (modifiée en août 2004)

- Ciprofloxacin (Cipro)*
- Clarithromycine (Biaxin)*

2. Antibiotiques — 1^{re} ordonnance

Fluoroquinolones

- Lévofoxacin (Levaquin)
- Moxifloxacin (Avelox)
- Ofloxacin (Floxin)

3. Anticoagulants/ antiplaquettaires — aux fins de renouvellement

- Clopidogrel bisulfate (Plavix)

4. Anticonvulsivants — aux fins de renouvellement

- Acide valproïque (Depakene)
- Carbamazépine (Tegretol)
- Gabapentine (Neurontin)
- Phénytoïne (Dilantin)
- Topiramate (Topamax)

5. Antidépresseurs — aux fins de renouvellement

Inhibiteurs sélectifs du recaptage de la sérotonine (ISRS)

- Citalopram (Celexa)
- Escitalopram (Cipralex)*
- Fluoxétine (Prozac)
- Fluvoxamine (Luvox)*
- Paroxétine (Paxil)
- Sertraline (Zoloft)

Antidépresseurs tricycliques

- Amitriptyline

- Nortriptyline

Autres antidépresseurs

- Bupropion (Wellbutrin SR)*
- Mirtazapine (Remeron)*
- Venlafaxine (Effexor XR)

6. Antifongiques — 1^{re} ordonnance

- Butoconazole nitrate (Gynazole)

7. Antihypertenseurs — aux fins de renouvellement

Inhibiteurs de l'ECA

- Bénazépril (Lotensin)
- Captopril (Capoten)
- Cilazapril (Inhibace)
- Fosinopril sodique (Monopril)
- Lisinopril (Zestril, Prinivil)
- Périndopril erbumine (Coversyl)
- Quinapril (Accupril)
- Trandolapril (Mavik)

Bêta-bloquants

- Acébutolol (Monitan, Sectral)
- Bisoprolol (Monocor)
- Labétalol (Trandate)
- Métropolol (Betaloc)
- Nadolol (Corgard)
- Pindolol (Visken)
- Propranolol (Inderal)
- Timolol

Inhibiteurs calciques — non-dihydropyridines

- Diltiazem à libération prolongée (Cardizem CD)
- Vérapamil à action prolongée (Isoptin SR)

Inhibiteurs calciques — dihydropyridines

- Nifédipine à action prolongée (Adalat CC)

- Nicardipine à libération prolongée (Cardene SR)

Diurétiques

- Hydrochlorothiazide/amiloride
- Hydrochlorothiazide/candésartan (Atacand Plus)
- Hydrochlorothiazide/cilazapril (Inhibace Plus)
- Hydrochlorothiazide/énalapril (Vaseretic)
- Hydrochlorothiazide/éprosartan (Teveten Plus)
- Hydrochlorothiazide/irbésartan (Avalide)
- Hydrochlorothiazide/lisinopril (Zestoretic)
- Hydrochlorothiazide/losartan potassique (Hyzaar)
- Hydrochlorothiazide/pindolol (Viskazine)
- Hydrochlorothiazide propranolol*
- Hydrochlorothiazide/quinapril (Accuretic)
- Hydrochlorothiazide/spironolactone (Aldactazide)
- Hydrochlorothiazide/telmisartan (Micardis Plus)
- Hydrochlorothiazide/triamtérène
- Hydrochlorothiazide/valsartan (Diovan HCT)
- Spironolactone (Aldactone)

8. Inhibiteurs de la pompe à protons (IPP) — aux fins de renouvellement

- Esoméprazole (Nexium)
- Lansoprazole (Prevacid)
- Oméprazole (Losec)
- Pantoprazole par voie orale (Pantoloc)
- Rabéprazole (Pariet)

9. Affections respiratoires — médicaments aux fins de renouvellement

- Montélukast sodique (Singulair)

- Tiotropium bromide monohydrate (Spiriva)
- Zafirlukast (Accolate)*

10. Triptans — aux fins de renouvellement

- Naratriptan (Amerge)
- Rizatriptan (Maxalt)
- Sumatriptan (Imitrex)
- Zolmitriptan (Zomig)

11. Inhibiteurs de la xanthine oxydase — aux fins de renouvellement

- Allopurinol (Zyloprim)

2^e partie — Examens complémentaires

12. Analyses de laboratoire

- Dépistage de la phénylcétonurie (PCU) ou test MS/MS**
- T3 libre et T4 libre
- Vitesse de sédimentation globulaire (VS)

13. Tests diagnostiques

- Échocardiogramme
- Échographie du scrotum
- Échographie – masses des tissus mous
- Examen Doppler ou échographie des membres inférieurs

14. Divers

- Oxygénothérapie — aux fins de renouvellement

* Ajouts proposés par le groupe d'experts.

** Attendons l'approbation de la direction des labos, qui n'est peut-être pas nécessaire pour soumettre les listes au Conseil.

Vos commentaires sont précieux.

Les commentaires des membres seront incorporés au rapport que le Conseil étudiera à sa réunion de septembre. Veuillez les envoyer à l'Ordre d'ici **le 21 août 2006**.

Écrivez vos commentaires ci-dessous et retournez-les à l'adresse qui figure au bas de la page. N'oubliez pas : chaque soumission doit être accompagnée d'explications fondées sur des données probantes ou d'exemples tirés de votre exercice. Vous pouvez aussi envoyer vos commentaires par courriel en utilisant le formulaire affiché au **www.cno.org** (section « L'avenir de la catégorie spécialisée »).

Remarque : Le processus de modification des listes pour l'année en cours est terminé. Si vous désirez proposer des ajouts aux listes de 2007, veuillez télécharger le formulaire *Change Request Form* que vous trouverez à la section « L'avenir de la catégorie spécialisée » du site Web. Les listes actuelles de médicaments et d'analyses que peuvent ordonner les IA (cat. spéc.) sont également affichées dans cette section.

Commentaires

Médicament, analyse de laboratoire ou test diagnostique	Commentaires pour ou contre	Explication ou exemple

Prière d'indiquer vos nom, adresse électronique ou n° de téléphone. Envoyer le tout à Jenna Hofbauer, coordonnatrice des affaires du Conseil.

Courriel : jhofbauer@cnomail.org

Télécopieur : (416) 928-5916

Adresse postale :

Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario
101, chemin Davenport
Toronto (Ontario) M5R 3P1